



JOURNEES REP

5 et 6 août 2015

RAPPORT DE L'ÉVÉNEMENT

Sommaire

1	Introduction / Objectifs des journées REP	4
2	Tables rondes	5
2.1	Table ronde 1	5
2.2	Table ronde 2	6
3	Conférences	7
3.1	Conférence n°1 sur la réparation et le réemploi : une seconde vie pour nos objets	7
3.2	Conférence n°2 sur le devenir des déchets à l'export	8
3.3	Conférence n°3 sur la gestion des déchets dans les Pays insulaires du Pacifique Sud	8
4	Compte-rendu des ateliers	10
4.1	Atelier 1 : Le point sur la gestion des déchets dans les communes - Le cas de la filière VHU.....	10
4.1.1	Objectifs	10
4.1.2	Participants à l'atelier 1 :	11
4.1.3	Constats / Problématiques :.....	12
4.1.4	Actions / Feuille de route :.....	14
4.1.5	Bilan quantitatif & qualitatif de l'atelier 1 :	15
4.2	Atelier 2 : 100 % des producteurs adhérents	17
4.2.1	Objectif :.....	17
4.2.2	Participants à l'atelier 2 :	18
4.2.3	Constats / Problématiques :.....	19
4.2.4	Actions / Feuille de route :.....	21
4.2.5	Bilan quantitatif & qualitatif de l'atelier 2 :	23
4.3	Synthèse des ateliers 1 & 2	24
4.3.1	Atelier 1.....	24
4.3.2	Atelier 2.....	28
4.4	Atelier 3 : Définir les outils pour permettre une meilleure compréhension du dispositif par tous	29
2.4.1	Objectif :.....	29
2.4.2	Participants à l'atelier 3 :	30
2.4.3	Constats / problématiques :.....	31
2.4.4	Actions / Feuille de route :.....	31
2.4.5	Bilan quantitatif & qualitatif de l'atelier 3	35
5	Bilan global des journées REP	36
6	Annexes.....	38
6.1	Consignes des ateliers 1 et 2.....	38

6.2 Consignes de l'atelier 3 39

6.3 Détail de l'atelier 1 40

6.4 Détail de l'atelier 2 44

1 Introduction / Objectifs des journées REP

A l'initiative de la province Sud, il a été décidé d'organiser 2 journées portant spécifiquement sur la thématique des déchets réglementés par la REP (responsabilité élargie du producteur). L'objet était de faire un état des lieux du dispositif REP, sept ans après sa mise en place en province Sud, de réfléchir aux actions pouvant améliorer son fonctionnement, ainsi qu'aux perspectives d'évolution. Pour répondre à ces questions, des échanges et débats ont été organisés sous plusieurs formes :

- ✓ Animation de 3 ateliers techniques ayant pour objectif d'établir des feuilles de route
 - Atelier 1 : Le point sur la gestion des déchets dans les communes – Le cas de la filière VHU
 - Atelier 2 : 100 % des producteurs adhérents
 - Atelier 3 : Définir les outils pour permettre une meilleure compréhension du dispositif par tous

Les ateliers se sont faits sur inscription, en limitant le nombre de participants à 25. La province Sud s'est par ailleurs assurée d'une bonne représentativité des acteurs.

- ✓ Tables rondes
 - Table ronde 1 : présentation du bilan des filières réglementées
 - Table ronde 2 : perspectives d'extension des filières REP à d'autres filières
- ✓ Conférences animées en parallèle des ateliers sur des thématiques plus larges que la REP
 - Conférence 1 : Zoom sur la réparation et le réemploi : une seconde vie pour nos objets
 - Conférence 2 : Zoom sur le devenir de nos déchets à l'export
 - Conférence 3 : Zoom sur la gestion des déchets dans les pays insulaires du Pacifique Sud

Les tables rondes et conférences étaient ouvertes à tout public, en particulier les acteurs du territoire impliqués dans la gestion, le financement, la réglementation et le contrôle des filières déchets.

Préparation des journées REP :

La préparation des ateliers s'est déroulée sur un mode participatif. Bien que directement à l'initiative de ce projet, la province Sud a ainsi voulu s'assurer de la pertinence et de la couverture de l'ensemble des besoins des nombreuses parties prenantes en les associant aux étapes préparatoires.

Un COPIL a été constitué par la DENV, il regroupait les acteurs des filières REP (institutions, collectivités, syndicats intercommunaux, associations, opérateurs de collecte et de traitement, producteurs, éco-organisme, ADEME ...). Les participants ont été nombreux et les échanges très riches lors de ces séances.

3 COPIL ont été organisés et animés entre février et juin 2015 afin de déterminer :

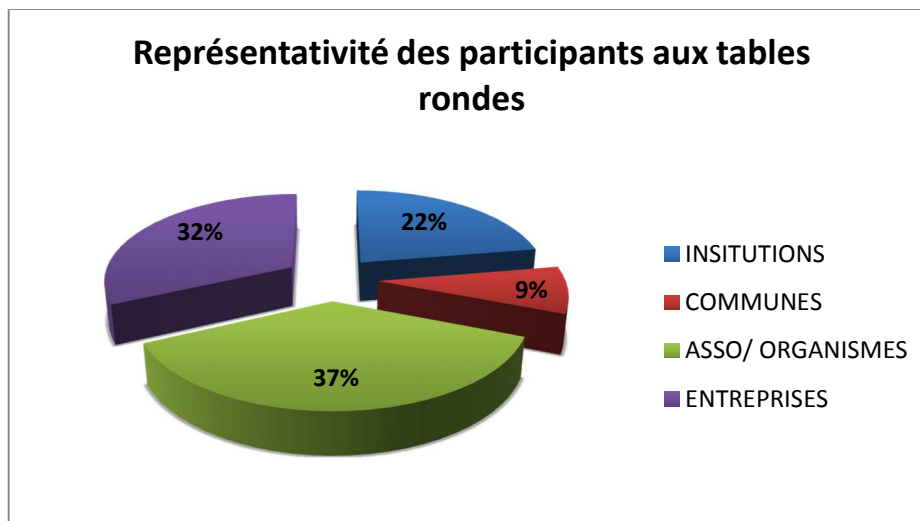
- les thèmes des ateliers techniques
- le format de l'évènement : table ronde / conférence / atelier
- les modalités : inscription, déroulé....

Les 3 provinces, ainsi que TRECOCODEC, l'ADEME, les syndicats intercommunaux, la CPS et le service de coopération régionale du Gouvernement ont tout particulièrement contribué à la préparation et à l'animation de ces journées par l'élaboration de différents supports, et par la présentation des sujets en séance plénière (tables rondes et conférences) et en début d'atelier.

2 Tables rondes

116 personnes ont participé aux journées REP dont 97 aux tables rondes. Il peut être noté néanmoins la faible représentation des communes.

31 % des participants sont acteurs dans les filières déchets (opérateurs, bureau d'études, consultants).



2.1 Table ronde 1 : bilan des filières réglementées

La table ronde n°1 a fait état du dispositif REP depuis sa mise en œuvre à aujourd'hui pour les 3 provinces et l'éco-organisme.

Présentations

Six filières sont actuellement réglementées par la REP en province Sud : depuis 2008, les pneus usagés, les piles et accumulateurs usagés, les huiles usagées, les accumulateurs usagés au plomb, les véhicules hors d'usage, et depuis 2013 les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

La Province Nord a adopté une réglementation similaire en tenant compte des spécificités provinciales. Depuis 2012, cinq filières sont réglementées par la REP, qui sont les mêmes qu'en province Sud, à l'exception des DEEE actuellement à l'étude.

La Province des Iles étudie la mise en place REP sur son territoire. En parallèle, elle a contractualisé avec l'éco-organisme Trecodec pour la prise en charge d'une partie des déchets déjà réglementés dans les autres provinces : les huiles usagées, les piles et accumulateurs usagés et les accumulateurs usagés au plomb.

La province Sud présente le fonctionnement et le financement du dispositif REP. Le principe de la REP découle de celui du pollueur-payeur. Les producteurs et importateurs prennent en charge financièrement la collecte et le traitement des déchets issus des produits qu'ils mettent sur le marché. Soit ils assument leur responsabilité de manière individuelle, soit ils adhèrent à un éco-organisme, auquel ils versent une éco-contribution.

Trecodec présente ensuite les objectifs de l'éco-organisme et son organisation. Tous les producteurs de déchets REP ne sont pas adhérents à Trecodec ou conformes à la réglementation. La province est en charge du contrôle de ces producteurs.

Echanges avec la salle

Il est noté par certains participants une meilleure implication et responsabilisation des producteurs et des consommateurs dans la gestion des déchets réglementés. Néanmoins, des dépotoirs sauvages subsistent. L'éco-organisme, les communes et leurs syndicats intercommunaux portent leurs efforts sur des campagnes de communication et de sensibilisation. Les gardes champêtres ont le droit de mettre des amendes en cas de dépôt sauvage de déchet, mais uniquement sur flagrant délit, ce qui réduit fortement leur pouvoir de sanction.

Conclusion

Le bilan de ces 7 années de REP laisse donc transparaître de **nets progrès** en termes de gestion des déchets, ainsi qu'un **travail efficace** entre les nombreux partenaires impliqués. Il en ressort également certains **axes d'amélioration** sur lesquels la province doit agir, notamment en matière de **sanctions** et de **sensibilisation**.

2.2 Table ronde 2 : perspectives d'extension des filières REP

Comme évoqué en fin de table ronde 1, de nouvelles filières REP sont en projet.

En Province Nord, 5 filières fonctionnent actuellement. Les DEEE et les emballages sont actuellement en cours de mise en place (travaux préparatoires engagés).

En province Sud, 7 filières sont actuellement réglementées par le code de l'environnement, les 6 filières REP et les déchets inertes. La filière papiers – emballages est en projet. Il existe en effet une attente forte des usagers en matière de collecte sélective. Un dispositif de structuration et de financement est en cours d'analyse à la DENV. Il est envisagé une entrée en vigueur de cette filière en 2017 à la suite de la concertation des acteurs et de la mise en place de la réglementation. Il est rappelé que le rôle de la province n'est pas uniquement de réglementer mais également de créer les conditions favorables au développement des filières via un soutien financier et/ou technique. Plusieurs initiatives ont été soutenues dans ce sens, par exemple auprès de la ville de Nouméa pour l'installation de points d'apport volontaires papier/journaux et canettes aluminium ou auprès de jeunes sociétés proposant le recyclage des emballages dont RECY'VERRE et RECYPLAST. Une présentation a été faite par ces deux entreprises engagées dans la gestion des emballages. A noter que RECYPLAST se trouve aujourd'hui confrontée à un problème d'accessibilité au gisement en province Sud.

Le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie étudie également une filière, celle des médicaments non utilisés (MNU). Actuellement, ces MNU sont exportés en Nouvelle-Zélande pour incinération. Mais l'incinération n'est pas la technique idéale notamment pour les produits dits thermosensibles. La DASS NC a lancé une étude de faisabilité sur la mise en place d'une filière d'élimination des MNU, avec comme perspectives de s'orienter vers un outil réglementaire basé sur la REP et une possible affiliation à un éco-organisme métropolitain.

Les échanges avec la salle et entre intervenants font ressortir la nécessité partagée d'une collaboration entre les provinces Nord et Sud pour le développement des futures filières. Enfin, des interrogations se posent sur le risque de double contribution des consommateurs dans le cadre d'une future filière MNU (éco-participation métropolitaine prélevée avant import + éco-participation NC). Les études sont toujours en cours et devraient aboutir à la proposition de solutions sur ce point.

3 Conférences

3.1 Conférence n°1 sur la réparation et le réemploi : une seconde vie pour nos objets

La conférence intitulée « **Zoom sur la réparation et le réemploi : une seconde vie pour nos objets** » a réuni entre 40 et 50 personnes, avec pour objectif de présenter l'actualité 2015 des activités du réemploi en province Sud et leurs perspectives de développement.

La thématique du réemploi, de la réutilisation et de la réparation des objets en fin de vie y a été présentée principalement en vue de *l'amélioration de la gestion des déchets* et de la promotion de *modes de consommation plus durables*. La dimension « *insertion par le travail* » et « *ESS : économie sociale et solidaire* » que recouvrent ces activités, n'a été que secondairement évoquée.

Dans un premier temps, a été présenté un panorama des démarches des collectivités (PS, Ville de Nouméa (VDN)) et de l'action du secteur caritatif local, déployées ces dernières années en faveur du réemploi des équipements en fin de vie (depuis 2012 environ).

Une des conclusions issues de la mission de 2012, qui visait à structurer le réemploi à l'échelle d'un territoire autour du concept de « *recyclerie* », a été la prise de conscience de la place prépondérante, pour le développement du réemploi, des initiatives individuelles ou concertées et des projets d'acteurs existants.

Réglementairement, le code de l'environnement de la province Sud apparaît favorable au développement des activités de réemploi. Mais il n'impose pas d'objectifs chiffrés directement contraignants pour les acteurs de la gestion des déchets. L'éco-organisme, gestionnaire de filières REP, est toutefois tenu de soutenir le développement d'activités de réemploi, notamment pour les DEEE.

Plusieurs exemples concrets montrent qu'en 2015 le secteur du réemploi est en mouvement. Ont été présentées en particulier les illustrations suivantes :

- activité de recyclage et réemploi de DEEE / entreprise artisanale Eco-Recycle : plus de 25 tonnes de GEM réemployées / an, avec des objectifs de meilleure articulation / insertion dans la filière D3E ;
- rôles des artisans dans la réparation des équipements / inventaire CMA des activités de réparation ; des artisans potentiellement intéressés par les gisements pour réparation revente (dans quelle mesure et dans quel cadre : questions à développer) ;
- filière textile : mise à disposition d'outils de collecte / par la VDN, une belle mise en synergie d'acteurs avec des résultats quantitatifs significatifs ;
- filière textile : réemploi par Vestiboutique Sté Saint Vincent de Paul ;
- initiatives de réparation et valorisation du mobilier / association Décodock une valorisation réussie ;
- valorisation des palettes en bois / Embois entreprise privée un projet en plein développement.

Au fil des exposés, des présentations de cas et des échanges avec la salle, ont été évoquées quelques problématiques émergentes pour un développement accru du réemploi. On citera pour mémoire :

- le modèle économique de l'activité réemploi / réutilisation : entre le modèle purement caritatif et la professionnalisation voire l'entrée progressive dans le circuit économique d'une filière, le modèle économique n'est pas stabilisé ; il reste multiple et évolutif ;
- l'absence de porteur pour un projet multi-produit d'échelle territoriale : pour l'instant, aucune collectivité ou acteur fédérateur (collectif associatif, opérateur, collectivité publique, ...) ne semble à même ou désireux de porter un projet plus ambitieux de type « *recyclerie* ». Il n'est pas certain que le modèle soit adaptable ou souhaitable (gisements urbains limités, usages et présence historique de multiples acteurs, etc.) ;
- le rôle des collectivités publiques : tenant compte du tissu d'acteurs et des services existants, le rôle des collectivités semble devoir se situer du côté de l'accompagnement, de la formation des acteurs, de l'appui et de la facilitation des initiatives individuelles ou structurantes, plutôt qu'en substitution aux acteurs ;
- l'accès au gisement : un accès facilité au gisement d'équipements en fin de vie au niveau des déchèteries publiques (via des dispositifs de collecte préservante), en amont de leur basculement dans le circuit déchet

proprement dit, permettrait vraisemblablement d'augmenter les volumes de réemploi. Mais le sujet recouvre des questions juridiques, d'organisation et de choix publics ou industriels à ne pas négliger.

On peut souligner enfin le fort intérêt pour la présentation des activités concrètes de réemploi, qui a suscité de nombreuses questions du public. Plusieurs échanges post conférences s'en sont suivis, par exemple entre Eco-Recycle et Recyplast (pour la valorisation des plastiques issus des D3E), ou sur les modèles d'activité (entre Embois et la PS), etc.

3.2 Conférence n°2 sur le devenir des déchets à l'export

Thèmes et objectifs

Les déchets dangereux des filières réglementées sont en partie exportés vers des pays signataires de la convention de Bâle et ne sont pas traités directement sur le Territoire. Ce focus a proposé de faire le point sur le devenir de nos déchets une fois qu'ils ont été collectés, triés et conditionnés en province Sud. Les intervenants se sont attachés à présenter les réglementations en vigueur en NC et les contraintes internationales, ainsi que des études de cas concrets de filières à l'export (notamment les piles et les batteries usagées). Le tout permet de s'assurer de la traçabilité des déchets de la collecte au traitement.

Environ 30 personnes ont pu assister à cette conférence dont le déroulé a été le suivant :

- **Point sur les réglementations en vigueur en Nouvelle-Calédonie :**
 - o rappel des obligations vis-à-vis du cahier des charges des opérateurs (DENV)
 - o rappel de la réglementation ICPE en matière d'installation de traitement des déchets (DENV)
 - o rappel des obligations liées à la convention de Bâle (DIMENC)
- **Etude de cas sur les filières de traitement à l'export** Piles et Batteries usagées (Viva Environnement, Trécodec).

A l'issue de chaque présentation, le public avait la possibilité de poser des questions. La majorité des questions ont porté sur les réglementations en vigueur (ICPE, déchets, convention de Bâle), les autorisations nécessaires pour l'export de déchets dangereux et les obligations des opérateurs de traitement en termes de traçabilité.

3.3 Conférence n°3 sur la gestion des déchets dans les Pays insulaires du Pacifique Sud

A travers cette conférence, il a été proposé un éclairage sur la gestion des déchets dans les pays insulaires du Pacifique Sud pour lesquelles les pratiques et les réglementations applicables diffèrent. Il existe également des organismes, souvent méconnus, dont l'objectif est de créer du lien entre les pays insulaires du Pacifique et de faire bénéficier de l'expérience de chacun. Ces organismes disposent de programmes régionaux parfois dotés de fonds financiers.

Environ 40 personnes ont pu assister à cette conférence dont le déroulé a été le suivant :

- **1^{ère} partie portant sur les programmes régionaux :**
 - o présentation du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) par Anne-Claire Goarant Chargée de mission pour la coopération multilatérale et les organisations régionales au sein du Service de la coopération régionale et des relations extérieures du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
 - o présentation de la stratégie régionale Déchets et Contrôle des Pollutions du PROE par Victoire Escalon : responsable du bureau de la gestion des déchets au sein de la direction de l'environnement de la province Sud,
 - o présentation du programme INTEGRE et des liens avec le PROE par Yolaine Bouteiller et Julie Petit, coordinatrices du programme INTEGRE pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna au sein de la CPS (secrétariat général de la communauté du Pacifique).
- **2^{ème} partie portant sur la réglementation relative aux mouvements de déchets dangereux :**
 - o présentation des conventions internationales (Bâle/Waigani) par Alexandra Rivière, inspecteur ICPE et de la direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC),

- **3^{ième} partie portant sur une étude de cas sur la gestion des batteries au plomb :**
 - o présentation de la gestion des batteries usagées au plomb dans divers pays du Pacifique Sud par Victoire Escalon.

A l'issue de chaque présentation, le public avait la possibilité de poser des questions. La majorité des questions ont porté sur les différentes réglementations et les possibilités envisagées pour permettre l'exportation ou l'importation de déchets d'un pays à l'autre, qu'il s'agisse de transit ou de traitement des déchets. En particulier, le cas des huiles usagées de Wallis et Futuna a particulièrement été débattu, un traitement en NC ou un transit de ces huiles par la NC étant, a priori, impossible si on s'en tient aux conventions et réglementations existantes d'après la DIMENC.

4 Compte-rendu des ateliers

4.1 Atelier 1 : Le point sur la gestion des déchets dans les communes - Le cas de la filière VHU

4.1.1 Objectifs

L'objectif de l'atelier n°1 était de :

- ✓ Déterminer les freins à l'utilisation de la REP par les communes ;
- ✓ Proposer des actions à mettre en œuvre pour lever ces freins.

En première partie d'atelier, l'éco-organisme Trecodec a présenté en quelques chiffres l'évolution du nombre de VHU (véhicules hors d'usage) collectés et traités, le montant de l'éco-participation et celui du coût moyen de collecte et traitement, mais également le fonctionnement de la filière VHU, les éléments de contexte et les problématiques recensées.

Après l'exposé des problématiques identifiées par Trecodec et partagées avec la province Sud, des échanges ont été menés autour des différents constats identifiés, dans l'objectif de leur partage par tous.

Une fois les constats validés en séance, Le groupe de travail s'est efforcé de :

- ✓ rechercher et de définir des solutions pour responsabiliser les détenteurs de VHU, mais également promouvoir l'implication opérationnelle de l'échelle communale dans la mise en œuvre et le déploiement du dispositif REP,
- ✓ décrire la mise en œuvre des solutions envisagées (qui, quoi, comment et quand ?),
- ✓ ceci, afin d'établir une feuille de route.

4.1.2 Participants à l'atelier 1 :

ORGANISME	NOM	Prénom
ACOTRED	CRUEL	Christopher
	MATALIANO	Hiro
	TAKAHAHAKE	TOTO
CSP	SCORNET	Philippe
EPLP	DEPLANQUE	Jacqueline
G&O CONSULT	PROVOST	Gilles
MAIRIE BOULOUPARIS	POITVIN	Thibault
MAIRIE SARRAMEA	KELLER	Stéphane
OLYMPUS	APIKAOUA	Jack
	TUULAKI	Seleone
PACIFIQUE ENVIRONNEMENT	BANFI	Arnaud
PROVINCE ILES	HIMANA	ORNELLA
PROVINCE NORD	NEAOUTYNE	Candina
PROVINCE SUD	CULLELL	Olivia
	SONTHEIMER	Sandra
SIGN	JACQUOT	Amélie
SIVM SUD	COUAPPAULT	Erwan
	SCHALL	Christophe
Sotrasud	KOROMAN	François
TRECODEC	BRUNNER	Rémi
	CHATAIN	Yann
	ARMANDO	Angèle
	LOQUET	Nathalie
	DE MEILLAC	Henri
	CREUGNET	Bernard

4.1.3 Constats / Problématiques :

➤ Présentation des problématiques

Les problématiques identifiées par Trecodec sont reprises par l'animateur en vue de les partager :

- 1. Responsabilité du détenteur / propriétaire de VHU en NC**
 - ✓ VHU a un propriétaire qui n'est pas toujours le détenteur (difficulté pour identifier la personne à poursuivre)
 - ✓ Culture de conservation du VHU par les détenteurs
- 2. Voie parallèle aux filières REP**
 - ✓ Apport volontaire limité : réseau casses / apports hors carte grise non comptabilisés dans les statistiques sans traçabilité
 - ✓ Sensibilisation/information des collectivités
- 3. Implication politique et technique des communes**
 - ✓ Pouvoir de Police du Maire / impact sanitaire
 - ✓ Manque d'investissements, affectation des moyens techniques et financiers
 - ✓ Manque d'informations ou informations incomplètes des communes (protection du Maire)
- 4. Difficultés financières des acteurs à éliminer le stock de VHU**

➤ Réactions et échanges

Il est précisé que le détenteur du véhicule usagé n'est pas toujours le propriétaire. Toutefois, seul le propriétaire est responsable de son élimination.

En Province Nord, se pose le problème d'identification des points de stockage des VHU, qui ne sont recherchés que lors d'opérations communales d'enlèvement de VHU.

Le stockage de plusieurs VHU en un même lieu confronte les communes à des risques sanitaires, sécuritaires et environnementaux. Un manque de moyens humains s'ajoute à ces contraintes de stockage, mais également pour assister au recensement de VHU dans la commune. Le manque de moyens opérationnels dans l'ensemble des communes (sites de stockage) et de moyens humains est confirmé en séance. De plus, le regroupement de VHU est à la charge (financière) des communes.

Le stock historique peut quant à lui être financé par le fonds TAP, mais ne peut être utilisé pour financer le flux de VHU annuel.

L'ensemble des problématiques 1 à 4 sont partagées et validées par l'ensemble des participants.

➤ Problématiques complétées par les membres de l'atelier

Il arrive que les transferts de cartes grises ne soient pas effectués lors du changement de propriétaire du véhicule, ce qui rend difficile l'identification du propriétaire de certains VHU.

Une fois le propriétaire du véhicule identifié, les procédures administratives pour éliminer le VHU peuvent s'avérer longues et fastidieuses, d'autant plus qu'elles ne sont pas forcément connues par l'ensemble des acteurs. Le Maire peut user de son pouvoir de police et rédiger un arrêté de mise en demeure pour effectuer l'enlèvement du VHU, puis la DITTT doit être saisie du dossier. Ces procédures sont d'autant plus complexes lorsque le VHU se situe sur une propriété privée.

Le gisement des véhicules roulants et des véhicules hors d'usage est actuellement difficile à estimer. Le manque de connaissance sur les gisements est avéré. L'utilisation des informations des assurances automobiles peut en partie améliorer la connaissance du gisement des véhicules roulants, mais ne suffira pas. Au-delà du recensement des VHU, il faut pouvoir différencier le stock historique du flux annuel. Les provinces portent financièrement certaines actions de recensements des VHU, dans le cadre de la réglementation. Une fois que le stock historique sera traité, il sera plus facile de déterminer le flux annuel de VHU.

Avant tout recensement et traitement du stock historique de VHU, il apparaît judicieux de définir le stock historique. Plusieurs définitions du stock sont en effet énoncées au cours de l'atelier. Certains déterminent le stock historique

par rapport à l'âge du véhicule. Si celui-ci est plus ancien que la mise en place de la REP, à savoir 2008, le VHU peut être considéré comme entrant dans le stock historique. Il convient de trouver conjointement avec l'ensemble des acteurs de la filière, un seuil de mise en circulation du véhicule déterminant la limite du stock historique. Pour le prochain comité TAP, il est prévu que les provinces proposent une définition de la notion de stock historique. En ce qui concerne la possibilité pour le fonds TAP de financer l'élimination de ce stock, les communes doivent en collaboration avec les provinces recenser et estimer le gisement à collecter et les coûts associés. Le vote aura lieu lors du premier comité TAP de 2016 sur les bases des éléments transmis.

L'élimination du stock historique peut être financée par le fonds TAP selon certains critères. La recherche de financement pour l'élimination de VHU non historiques devient fondamentale. La commune de Sarraméa a mis en place une redevance pour ses administrés permettant l'évacuation de leur VHU (fixée à 5000 F par VHU). Ce système fonctionne bien sur la commune, et permet à l'administration de bénéficier d'un apport budgétaire pour la collecte et le regroupement des VHU.

Lorsque l'on compare le montant de l'éco-participation (3 500 F) et le coût moyen de collecte et traitement d'un VHU (18 262 F), il semblerait qu'une action soit à déployer pour lever ce frein. D'autres sources de financement pourraient provenir des détenteurs eux-mêmes en les responsabilisant (ce point sera développé dans l'exercice de propositions d'actions).

Les syndicats intercommunaux ne sont pas éligibles au fonds TAP. Afin d'accélérer les procédures administratives avec les communes, il est souhaité par les syndicats intercommunaux de pouvoir bénéficier directement des financements du fonds TAP. Certaines casses automobiles stockant des VHU sont réglementées sous le régime des ICPE via le code de l'environnement. Néanmoins, d'autres casses ne sont pas soumises à cette réglementation et n'ont par conséquent pas d'obligation en matière d'élimination et de traitement des déchets issus de leurs activités.

Les problématiques suivantes sont ajoutées aux précédentes :

5. **Recensement /** information sur la localisation du **VHU et du propriétaire**
6. **Process administratifs longs et fastidieux** pour l'élimination d'un VHU
7. Manque de **connaissance des gisements**
8. **Définition du stock historique**
9. Problème de **financement pour l'élimination des VHU**
10. **Syndicats intercommunaux non éligibles au fonds TAP** – lenteur des procédures communales
11. Absence de contrôle des **casses automobiles non soumises aux ICPE**

➤ **Problématiques abordées en seconde partie d'atelier**

Les problématiques 1 à 11 sont regroupées en 5 axes de réflexion :

- ✓ Identification / recensement des gisements et connaissance des flux (*correspondant aux problématiques numérotées : 2 ; 5 et 7*)
- ✓ Difficulté des communes à mobiliser les moyens nécessaires (*correspondant à la problématique numérotée : 3*)
- ✓ Responsabilisation du propriétaire / détenteur (*correspondant à la problématique numérotée : 1*)
- ✓ Incitation des propriétaires / détenteurs à agir (*correspondant à la problématique numérotée : 1*)
- ✓ Financement de la filière VHU – Augmentation de la capacité de collecte et de traitement (*correspondant aux problématiques numérotées : 3 ; 4 ; 8 et 9*).

➤ **Problématiques non traitées en seconde partie d'atelier**

En revanche, il a été décidé de ne pas approfondir les constats suivants :

La problématique n°10 n'est pas traitée en deuxième partie et n'a pas fait l'objet de recherche d'actions, puisqu'il a été considéré en séance que les syndicats intercommunaux pouvaient solliciter les communes directement pour obtenir des financements du fonds TAP pour la collecte et le traitement du stock historique de VHU.

Il n'a pas été détaillé la problématique n°11 et une partie de la n°3 sur les casses automobiles n'étant pas soumises à la réglementation ICPE.

4.1.4 Actions / Feuille de route :

➤ Actions & déclinaisons de mise en œuvre proposées en atelier

L'objectif de cet exercice est de prendre en considération l'ensemble des actions proposées par les participants. Chacun présente ses actions et ses déclinaisons de mise en œuvre (les consignes données en atelier se trouvent en annexe).

Plusieurs membres autour de la table ont identifié des actions pouvant être similaires, ainsi l'animateur a regroupé sur les paperboards les mêmes actions. Les participants se sont exprimés pour décliner l'action et détailler les porteurs, les moyens de mise en œuvre et si possible les prérequis et délais.

Le regroupement des actions proposées permet de définir 12 grandes actions, qui sont synthétisées ci-dessous (le détail se situe en annexe).

ATELIER 1			
Problématique traitée	Porteurs	Actions	Moyens
Identification / recensement des gisements et connaissance des flux	Trecodec	1. Obtenir et recouper l'information provenant de plusieurs sources (privé-public)	Partenariat avec la DITTT Travail TRECODEC base de données
	Communes / Syndicats intercommunaux / Associations / chefferies	2. Faire participer la population au recensement des VHU	Sensibilisation Organisation et encadrement des actions de recensement
	Provinces / Communes / Syndicats intercommunaux	3. Mobiliser les PPIC pour le recensement des VHU	Sensibilisation Organisation et encadrement des actions de recensement
	Communes / Syndicats intercommunaux / Provinces	4. Renforcer les actions intercommunales	Mobilisation des syndicats intercommunaux et collaboration entre communes
	Trecodec / Syndicat intercommunaux	5. Informer les communes sur le dispositif et les rôles de chacun	cf. Atelier 3 - Plan de communication
	Province Sud	6. Réduire le nombre de véhicules par point de regroupement / stockage en province Sud	Modifier le code de l'environnement de la PS
Responsabilisation du propriétaire /	Gouvernement	7. Mettre en place un contrôle technique bloquant	Modifier la réglementation sur le contrôle technique (CT) la

détenteur			rendant plus contraignante (obligation de réparations)
	Communes / collecteurs	8. Responsabiliser financièrement les propriétaires non conformes	Développer un dispositif d'enlèvement des VHU sur appel (avec redevance associée)
			Mettre en place une amende (forfaitaire) pour l'enlèvement du VHU
Trecodec	9. Informer les propriétaires et détenteurs	cf. Atelier 3 - Plan de communication	
Incitation des propriétaires / détenteurs à agir	Collectivités	10. Récompenser les propriétaires vertueux	Prime à la casse (proposition de loi)
	Concessionnaires / casses		Développer des règles commerciales favorisant le retour
Financement de la filière VHU – Augmentation de la capacité de collecte et de traitement	Comité TAP	11. Utiliser le fonds TAP	Définition de la notion de stock historique
	Communes		Identification du gisement à collecter et traiter
			Evaluation des coûts et sollicitation du fonds TAP
	Trecodec / CAD / Producteurs	12. Augmenter le montant de l'éco-participation	Recalculer le barème de l'éco-participation par type de véhicule acheté
Collectivités	Financements auprès de l'ensemble des bénéficiaires de la filière (concessionnaires, importateurs & distributeurs de carburants, réparateurs automobiles, etc.)		

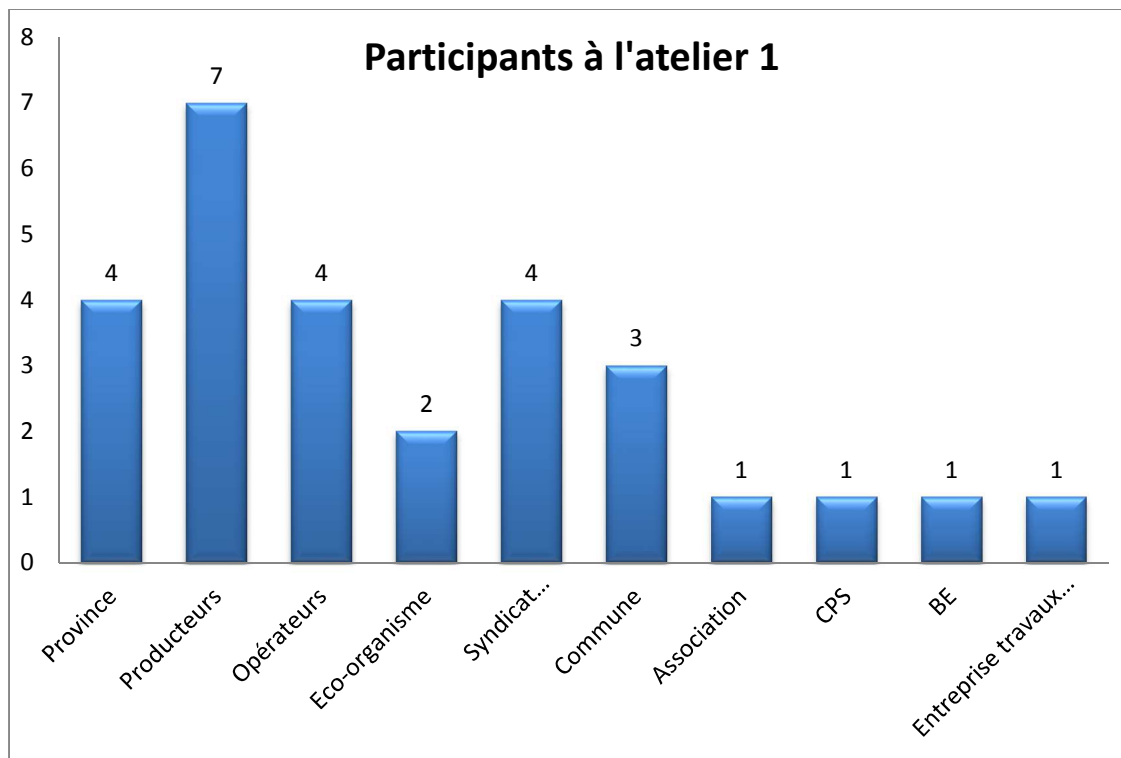
➤ **Autres actions proposées en atelier :**

- ✓ Simplifier les procédures administratives pour le retrait d'un VHU. Cette action est traitée dans l'action n°4 : renforcer les actions intercommunales, ce qui permet en outre de faciliter l'appropriation du dispositif par les communes.

4.1.5 Bilan quantitatif & qualitatif de l'atelier 1 :

➤ **Quantitatif**

- ✓ Le **nombre de participants** à cet atelier est de 26.



- ✓ **Expression des participants** : tous les participants n'ont pas pu s'exprimer sur les propositions d'actions.
- ✓ **Durée de l'atelier** : 2h00.
Afin que chacun puisse s'exprimer sur un sujet complexe, l'atelier prévu initialement d'une durée de 1h30 est paru trop court au vu des échanges.
- ✓ **Déroulé de l'atelier** :
 - Présentation du sujet par Trecodec : 15 min
 - Partage des constats en séance : tour de table : 35 min
 - Exercice de propositions d'actions (méthode des post-it) : 25 min
 - Restitution : 45 min
- ✓ L'**objectif** de s'entendre sur une feuille de route en atelier n'est pas atteint.

➤ **Qualitatif :**

- ✓ **Compréhension de l'atelier** : certains participants n'avaient visiblement pas bien compris le thème de l'atelier (la gestion des déchets dans les communes le **cas spécifique de la filière VHU**) et sont partis au début de l'atelier.
- ✓ **Représentativité des acteurs** : bonne représentativité des communes
- ✓ **Animation** : un nombre et une prise de parole trop importante de certains pour laisser la possibilité à chacun des participants de s'exprimer.

Une animation plus efficace de cet atelier aurait pu permettre d'atteindre les objectifs dans le temps imparti. Toutefois, la durée de l'atelier et la nature des échanges ont démontré l'importance de la problématique soulevée, et ont permis d'établir un diagnostic partagé des difficultés et une première ébauche de plan d'actions.

4.2 Atelier 2 : 100 % des producteurs adhérents

4.2.1 Objectif :

L'objectif de l'atelier n°2 était de réfléchir et de contribuer à :

- ✓ l'optimisation de l'application de la réglementation REP par les producteurs et leur éco-organisme ;
- ✓ l'amélioration du contrôle des producteurs par les institutions.

Les deux principaux enjeux qui sous-tendent ces objectifs sont déterminants pour la viabilité du dispositif REP :

- garantir l'équilibre économique des filières ;
- veiller à une concurrence équitable entre producteurs.

En première partie, la province Sud a présenté les fondements réglementaires, les procédures mises en place et la réalité concrète des actions menées par ses services pour le contrôle d'application de la réglementation REP aux producteurs.

Dans un deuxième temps, les échanges ont porté sur les différents constats et problématiques identifiés ou exprimés en séance, afin qu'ils soient compris par l'ensemble des participants et constituent une base commune de diagnostic.

Une fois les constats validés en séance, le groupe de travail s'est efforcé de :

- ✓ rechercher et définir des solutions pour optimiser l'application de la réglementation par les producteurs et de son contrôle par les institutions,
- ✓ décrire la mise en œuvre de chaque mesure / action proposée (qui, quoi, comment et quand ?),
- ✓ in fine, établir collégialement une « feuille de route » pour améliorer les taux d'adhésion des producteurs des filières REP.

4.2.2 Participants à l'atelier 2 :

ORGANISME	NOM	PRENOM
ACOTRED	PASQUALINI	Alain
	TAKAHAAKE	TOTO
ADEME	FORAY	Nolwenn
BBS	DUBANT	Alain
CCI	LADIESSE	Mathieu
CSP	SCORNET	Philippe
FINC	BEER	Véronique
G&O CONSULT	PROVOST	Gilles
OLYMPUS	HASSOUNI	Medhi
PACIFIQUE ENVIRONNEMENT	BANFI	Arnaud
PROVINCE ILES	HIMANA	ORNELLA
PROVINCE NORD	POUYE	Lady
PROVINCE SUD	ESCALON	Victoire
	DAGUZAN	Marc
SIGN	JACQUOT	Amélie
SIVM SUD	SCHALL	Christopher
	COUAPPAULT	Erwan
TRECODEC	CHATAIN	Yann
	CREUGNET	Bernard
	ELASI	Carole
	LAVERGNE	Sarah
	KLAUS	Gilles
	BESANCON	Nathalie
UFC QUE CHOISIR	KERJOUAN	Françoise

4.2.3 Constats / Problématiques :

➤ Problématiques présentées

Les problématiques identifiées par la province Sud sont reprises par l'animateur en vue de les partager :

1. **Méconnaissance** de la réglementation par les producteurs
2. **Questions opérationnelles de mise en œuvre de la REP chez les producteurs** (informatisation, procédures, facture, concordance entre produits et rubriques tarifaires)
3. **Recensement exhaustif des producteurs difficile** (importateurs)
4. **Application délicate de la rétroactivité des contributions** (adhérents E-O)
5. **Lenteur** de la procédure pénale ; **mise en œuvre** de la procédure administrative
6. **Multiplicité des acteurs institutionnels** (recherche de coordination)

➤ Réactions et échanges

Lors de la présentation sur le taux d'adhésion des producteurs dans les filières REP, il est précisé par Trecodec, que le taux des producteurs présentés comme réguliers est estimatif, en l'absence de certitude sur le nombre exact d'importateurs. Par ailleurs, les « taux d'adhésion » (nombre d'adhérents / nombre de producteurs estimés) doivent être pondérés ou leur signification nuancée dans la mesure où certaines filières dépendent de quelques producteurs majeurs dont le poids relatif est très important en termes de mises sur le marché (et donc de contributions auprès de l'éco-organisme).

Par leur adhésion à l'éco-organisme, les producteurs réguliers transfèrent leur responsabilité à l'éco-organisme dont le plan de gestion est agréé par l'administration provinciale.

La mise en place d'une filière REP est un processus assez long. Il faut au préalable élaborer et rédiger une réglementation propre à chaque filière, consulter ses acteurs futurs avant son adoption, approuver des plans de gestion conformes présentés en réponse aux cahiers des charges spécifiques des filières, avant l'entrée en vigueur de la réglementation et de pouvoir intégralement contrôler son application. Par la suite, les actions coordonnées et convergentes entre administration et éco-organisme, par étapes successives de prospection, information, rappel et sanctions éventuelles, permettent d'augmenter le nombre des producteurs adhérents.

La mise en place d'un plan de gestion des déchets réglementés est obligatoire pour tout producteur REP, soit individuellement, soit en adhérant à un éco-organisme (permettant une délégation de cette obligation).

En 2015, seule une entreprise industrielle (SLN) a proposé et applique un plan de gestion individuel (pour les pneumatiques), tandis que tous les autres producteurs conformes à la REP passent par l'éco-organisme Trecodec.

On constate toutefois que certains producteurs n'ont toujours ni adhéré à l'éco-organisme ni présenté un plan de gestion individuel, et sont par conséquent irréguliers vis-à-vis de la réglementation en vigueur. La non exhaustivité des listes d'importateurs connus et réguliers est aujourd'hui avérée, ce qui soulève les problèmes évoqués (équilibre financier de la filière et concurrence équitable entre producteurs).

Plusieurs questionnements interviennent à cet égard :

- le rôle des Douanes dans la connaissance exhaustive des importateurs et des importations de produits REP. Il est précisé par la province Sud que des échanges ont été menés avec les Douanes sur ce sujet. L'intervention des Douanes permettraient en outre d'obtenir une liste des importateurs de produits soumis à la REP. La province Sud regrette l'absence d'un représentant de la Direction des douanes, qui avait été pourtant annoncée par la DENV.
- Une interrogation apparaît sur le rôle éventuel de la DAE en termes de contrôle des déchets REP. Cette hypothèse est toutefois écartée en cours d'atelier, au vu des compétences du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, des missions de la DAE. Ici aussi, il est regretté l'absence de représentants des directions compétentes de la Nouvelle-Calédonie.

- se pose logiquement la question des sanctions des producteurs REP irréguliers et de leur mise en œuvre, ce qui requiert dans le cas général au minimum une certitude sur le statut d'importateur ou pas de produits réglementés REP de la part de l'entreprise mise en cause.

La lenteur ou l'absence des sanctions vis-à-vis des contrevenants est soulignée par l'ensemble des participants.

Les participants demandent à la province Sud des précisions sur les actions menées par ses soins en matière de contrôle :

- mise en place des procédures administratives (courriers d'informations émis par la province Sud, relances, vérification – problématique de ressources humaines au sein de la province).
- sans réponse, la mise en demeure devient une procédure pénale et le lien se fait avec le Parquet.

La rétroactivité des éco-contributions est en vigueur depuis 2013. Il est précisé dans les cahiers des charges que les producteurs peuvent payer des arriérés sur les 3 dernières années.

L'ensemble des autres problématiques sont partagées et validées par l'ensemble des participants.

➤ **Problématiques complétées par les membres de l'atelier**

Parmi les problématiques opérationnelles de mise en œuvre, est signalée la difficulté pour certaines entreprises à effectuer leurs déclarations auprès de l'éco-organisme, ce qui peut constituer un frein aux adhésions.

La réglementation provinciale fixe des objectifs quantitatifs annuels de collecte en pourcentage de poids. Pour les importateurs, les déclarations à l'éco-organisme sont donc à établir en poids (alors que la distribution s'effectue (et les ventes sont enregistrées) en unités. Il est alors nécessaire d'effectuer des conversions pour l'ensemble des produits et équipements vendus, qui apparaissent parfois très longues à établir.

➤ **Problématiques abordées en seconde partie d'atelier**

Les différents constats sont regroupés en 5 problématiques pour la recherche de solutions :

- ✓ Identification / Recensement exhaustif des importateurs (connaissance de l'ensemble des importations de produits réglementés REP) (*correspondant à la problématique numérotée 3*)
- ✓ Contraindre / Inciter les importateurs au respect de leurs obligations en tant que producteurs REP (*correspondant à la problématique numérotée : 1*)
- ✓ Différentiation positive des entreprises régulières et responsables vis-à-vis de la gestion des déchets REP (*correspondant à la problématique numérotée : 2*)
- ✓ Lenteurs et difficultés de mise en œuvre des sanctions aux infractions à la réglementation REP (*correspondant aux problématiques numérotées : 5 et 6*)
- ✓ Réduire le temps et le coût des déclarations des producteurs à l'éco-organisme (raccourcir la chaîne d'intermédiaires, alléger et automatiser les procédures) (*correspondant à la problématique numérotée : 7*).

➤ **Problématiques non traitées en seconde partie d'atelier**

La problématique n°4 n'est pas traitée en deuxième partie et n'a pas fait l'objet de recherche d'actions. La rétroactivité des éco-contributions est détaillée dans les cahiers des charges et est mise en application depuis 2015. Il n'est pas jugé utile de conduire des actions supplémentaires sur ce sujet.

4.2.4 Actions / Feuille de route :

➤ Actions & déclinaisons de mise en œuvre proposées

L'objectif de cet exercice est bien de prendre en considération l'ensemble des actions proposées par les participants. Chacun présente ses actions et ses déclinaisons de mise en œuvre (les consignes données en atelier se situent en annexe).

Tout comme l'atelier précédent, l'objectif était de regrouper les actions similaires en détaillant au mieux les déclinaisons de mise en œuvre (problématique traitée, porteur de l'action, moyens, prérequis et délais).

Le regroupement des actions proposées permet de définir 7 grandes actions, qui sont synthétisées ci-dessous (le détail se trouve en annexe).

ATELIER 2			
Problématique traitée	Porteurs	Actions	Moyens
Identification / Recensement exhaustif des importateurs	Provinces ayant un dispositif REP	1. Mettre en place un dispositif encadré d'échange d'informations avec la Direction des Douanes	Mobiliser les acteurs (GNC, Etat, Douanes)
	Provinces		Elaborer une convention entre les collectivités et les douanes
Contraindre / Inciter les importateurs au respect de leurs obligations en tant que de producteurs REP	GNC / Provinces	2. Conditionner l'entrée des marchandises et des équipements importés à la justification du respect de la réglementation REP par l'importateur	Le GNC prend délibération relative à l'importation
	Provinces / Trecodec		Communiquer aux Douanes un état des entreprises en conformité
	Provinces / Trecodec		Contrôler / libérer les marchandises par les Douanes
	Provinces / Collectivités	3. Intégrer dans les critères d'attribution des AO de fourniture des collectivités publiques la preuve du respect de la réglementation REP	Intégrer /modifier les critères de différenciation dans les AO
	Provinces / GNC		Modifier la délibération 136 sur les marchés publics
	Trecodec	4. Autocontrôle par les acteurs d'une filière des membres adhérents	Mener des travaux interne par Trecodec entre adhérents par filière
Différenciation positive des entreprises régulières et responsables vis-à-vis de la gestion des déchets REP	Trecodec	5. Améliorer la visibilité par les consommateurs des producteurs REP en règle	Communiquer sur la liste des adhérents (valoriser ceux qui jouent le jeu de la responsabilité REP)
			Sensibiliser les consommateurs à l'usage préférentiel des adhérents
Lenteurs et difficultés de mise en œuvre des sanctions aux infractions à la réglementation REP	Province Sud	6. Mettre en place des procédures d'instruction et des circuits d'information administratifs plus rapides et plus efficaces en interne et inter-institutions	Renforcer les capacités de la collectivité à appliquer le dispositif règlementaire existant pour la mise en œuvre de procédures de sanction administrative
			Compléter la convention PS / Parquet par des dispositions relatives aux sanctions de la réglementation des déchets

Réduire le temps et le coût des déclarations des producteurs à l'EO (raccourcir la chaîne d'intermédiaires, alléger et automatiser les procédures)	Trecodec	7. Etablir un cadre d'échange et transmission d'information avec les transitaires (idéalement la Douane) pour obtenir les informations de déclarations	Récupérer auprès des transitaires les informations en leur possession nécessaires à la déclaration des producteurs à Trecodec
			Mettre en place un code douanier permettant d'alléger les déclarations des importateurs adhérents et cibler les importateurs non conformes à la réglementation

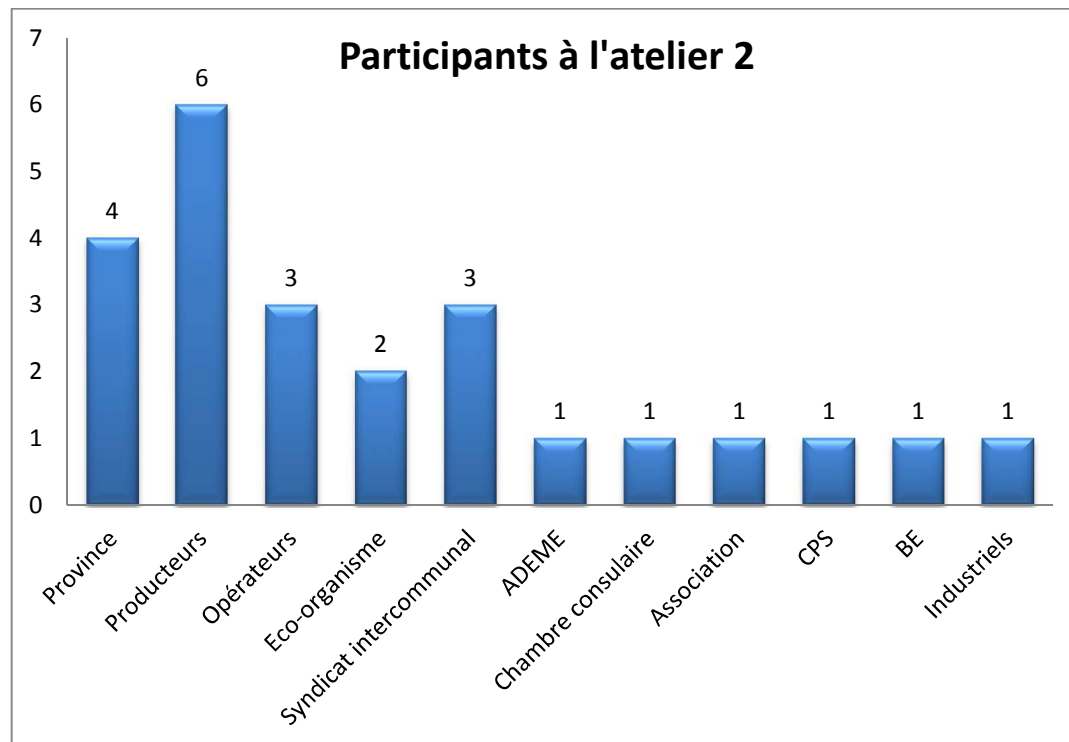
➤ **Autres actions proposées en atelier :**

- ✓ Installation d'un système informatique pour la mise en place de l'éco-participation sur les factures. Le client est déjà informé de l'éco-participation prélevée sur les produits REP achetés (les modalités de cette action, non explicitée, restent à développer avec Trecodec et ses adhérents).
- ✓ Rechercher une forme de prise en compte réglementaire des achats effectués sur internet par les particuliers, qui ne s'acquittent généralement d'aucune éco-participation. NB : le volume d'achat des produits soumis à la REP, est considéré comme marginal (sauf pour l'informatique-bureautique personnelle, où il tend à s'accroître).

4.2.5 Bilan quantitatif & qualitatif de l'atelier 2 :

➤ Quantitatif

- ✓ Le **nombre de participants** à cet atelier est de 24.



- ✓ **Expression des participants** : chacun des participants a pu s'exprimer soit en présentant les actions, soit en ajoutant des compléments aux mêmes actions proposées par d'autres membres.
- ✓ **Durée de l'atelier** : 1h45.
- ✓ **Déroulé de l'atelier** :
 - Présentation du sujet par la Province Sud : 20 min
 - Partage des constats en séance : tour de table : 25 min
 - Exercice de propositions d'actions (méthode des post-it) : 20 min
 - Restitution : 40 min

➤ Qualitatif

- ✓ **Compréhension de l'atelier** : bonne compréhension du sujet et des exercices par l'ensemble des participants.
- ✓ **Représentativité des acteurs** : bonne représentativité des acteurs dans cet atelier, avec la présence de nombreux producteurs. Toutefois, le Gouvernement et les Douanes n'étaient pas représentés, malgré leurs réponses positives aux invitations de la province Sud à participer.

4.3 Synthèse des ateliers 1 & 2

Les ateliers 1 et 2 sont synthétisés dans les tableaux suivants. Cinq grands enjeux sont identifiés ce qui permet d'avoir une vision globale :

- ✓ développement de partenariat et transversalité ;
- ✓ apport d'expertise, conduite d'études ;
- ✓ information et sensibilisation ;
- ✓ réglementation ;
- ✓ financement.

L'échéancier de ces synthèses ne provient pas uniquement des discussions en ateliers, mais sont des propositions et fournissent des estimations des durées associés à chaque activité. Les effets de récurrence sont également précisés.

4.3.1 Atelier 1

ATELIER 1

Problématique traitée	Porteurs	Actions	Enjeux	Délais																		
				2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2026 et +								
Identification / recensement des gisements et connaissance des flux	Trecodec	1. Obtenir et recouper l'information provenant de plusieurs sources (privé-public)	Partenariat / Transversalité / Expertise																			
	Communes / Syndicats intercommunaux / Associations / chefferies	2. Faire participer la population au recensement des VHU	Information / Sensibilisation																			
	Provinces / Communes / Syndicats intercommunaux	3. Mobiliser les PPIC pour le recensement des VHU	Information / Sensibilisation																			
Difficulté des communes à mobiliser les moyens nécessaires	Communes / Syndicats intercommunaux / Provinces /	4. Renforcer les actions intercommunales	Partenariat / Financement																			
	Trecodec / Syndicat intercommunaux	5. Informer les communes sur le dispositif et les rôles de chacun	Information / Sensibilisation																			
	Province Sud	6. Réduire le nombre de véhicules autorisés (de 20 à 6) par point de regroupement / stockage en province Sud	Réglementation																			
Responsabilisation du propriétaire / détenteur	Gouvernement	7. Mettre en place un contrôle technique bloquant	Réglementation																			
	Communes / collecteurs	8. Responsabiliser financièrement les propriétaires non conformes	Financement / Réglementation																			
	Trecodec	9. Informer les propriétaires et détenteurs	Information / Sensibilisation																			
Incitation des propriétaires / détenteurs à agir	Collectivités / Concessionnaires / Casses	10. Récompenser les propriétaires vertueux	Financement / Réglementation																			
Financement de la filière VHU – Augmentation de la capacité de collecte et de traitement	Comité TAP / Communes	11. Utiliser le fonds TAP	Financement / Réglementation / Expertise																			
	Trecodec / CAD / Producteurs / Collectivités	12. Augmenter le montant de l'éco-participation	Financement																			

ATELIER 1

Problématique traitée	Porteurs	Actions	Enjeux	Délais											
				2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
Identification / recensement des gisements et connaissance des flux Difficulté des communes à mobiliser les moyens nécessaires	Trecodec	1. Obtenir et recouper l'information provenant de plusieurs sources (privé-public)	Partenariat / Transversalité / Expertise												
	Communes / Syndicats intercommunaux / Associations / chefferies	2. Faire participer la population au recensement des VHU	Information / Sensibilisation												
	Provinces / Communes / Syndicats intercommunaux	3. Mobiliser les PPIC pour le recensement des VHU	Information / Sensibilisation												
	Communes / Syndicats intercommunaux / Provinces /	4. Renforcer les actions intercommunales	Partenariat / Financement												
	Trecodec / Syndicat intercommunaux	5. Informer les communes sur le dispositif et les rôles de chacun	Information / Sensibilisation												
	Province Sud	6. Réduire le nombre de véhicules autorisés (de 20 à 6) par point de regroupement / stockage en province Sud	Réglementation												
Responsabilisation du propriétaire / détenteur	Gouvernement	7. Mettre en place un contrôle technique bloquant	Réglementation												

Incitation des propriétaires / détenteurs à agir Financement de la filière VHU – Augmentation de la capacité de collecte et de traitement	Communes / collecteurs	8. Responsabiliser financièrement les propriétaires non conformes	Financement / Réglementation																
	Trecodec	9. Informer les propriétaires et détenteurs	Information / Sensibilisation																
	Collectivités / Concessionnaires / Casses	10. Récompenser les propriétaires vertueux	Financement / Réglementation																
	Comité TAP / Communes	11. Utiliser le fonds TAP	Financement / Réglementation / Expertise																
	Trecodec / CAD / Producteurs / Collectivités	12. Augmenter le montant de l'éco-participation	Financement																

4.3.2 Atelier 2

ATELIER 2														
Problématique traitée	Porteurs	Actions	Enjeux	Délais										
				2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2026 et +
Identification / Recensement exhaustif des importateurs	Provinces	1. Mettre en place un dispositif encadré d'échange d'informations avec la Direction des Douanes	Réglementation											
Contraindre / Inciter les importateurs au respect de leurs obligations en tant que de producteurs REP	GNC / Provinces / Trecodec	2. Conditionner l'entrée des marchandises et des équipements importés à la justification du respect de la réglementation REP par l'importateur	Réglementation Partenariat / Transversalité											
	Provinces / Collectivités / GNC	3. Intégrer dans les critères d'attribution des AO de fourniture des collectivités publiques la preuve du respect de la réglementation REP	Réglementation											
	Trecodec	4. Autocontrôle par les acteurs d'une filière des membres adhérents	Information / Sensibilisation											
Différentiation positive des entreprises régulières et responsables vis-à-vis de la gestion des déchets REP	Trecodec	5. Améliorer la visibilité par les consommateurs des producteurs REP en règle	Information / Sensibilisation											
Lenteurs et difficultés de mise en œuvre des sanctions aux infractions à la réglementation REP	Province Sud	6. Mettre en place des procédures d'instruction et des circuits d'information administratifs plus rapides et plus efficaces en interne et inter-institutions	Réglementation											
Réduire le temps et le coût des déclarations des producteurs à l'EO (raccourcir la chaîne d'intermédiaires, alléger et automatiser les procédures)	Trecodec	7. Etablir un cadre d'échange et transmission d'information sur les déclarations d'importation	Réglementation Partenariat / Transversalité											

4.4 Atelier 3 : Définir les outils pour permettre une meilleure compréhension du dispositif par tous

1.1.1 Objectif :

L'objectif de l'atelier n°3 était:

- ✓ d'identifier les besoins en communication afin d'améliorer la visibilité et la compréhension du dispositif REP ;
- ✓ de préfigurer un plan de communication global et partagé.

En première partie d'atelier, la province Sud présente les obligations de communication des acteurs de la filière (opérateurs, province Sud et éco-organisme).

Au-delà de ces responsabilités en termes de communication, les axes d'amélioration identifiés sont également présentés (manques, messages, rôles des acteurs, etc.). Ces constats font l'objet dans une deuxième partie d'atelier d'un tour de table avec les participants permettant d'échanger, de partager et d'ajouter de nouveaux axes d'amélioration.

Une fois les constats validés en séance, le groupe de travail s'est efforcé de :

- ✓ définir une partie du plan de communication (en détaillant au mieux les cibles, messages, moyens, délais, etc.), ceci dans le but de favoriser une meilleure compréhension du dispositif REP par tous.

1.1.2 Participants à l'atelier 3 :

ORGANISME	NOM	PRENOM
ACOTRED	CHEMARIN	Monique
	TAKAHAAKE	TOTO
ASSNC	PICHAULT	Chantal
CSP	SCORNET	Philippe
EPLP	DEPLANQUE	Jacqueline
OLYMPUS NC	APIKAOUA	Jack
	TUULAKI	Seleone
PROVINCE ILES	HMANA	Ornella
PROVINCE ILES (juriste en mission)	MASSANAVETTE	Céline
PROVINCE NORD	NEAOUTYNE	Candina
PROVINCE SUD	CULLELL	Olivia
	WILSON	Suzelle
	LEFEBVRE	Mélusine
	LEROUX	Sébastien
SIVM SUD	COUAPPAULT	Erwan
SODEXO	PERESSON	Thierry
SOLUTIONS	GUILLAUME	Catherine
TRECODEC	ARMANDO	Angèle
	CREUGNET	Bernard
UFC QUE CHOISIR	KERJOUAN	Françoise

1.1.3 Constats / problématiques :

➤ Problématiques présentées

Les constats identifiés par la province Sud sont repris par l'animateur en vue de les partager :

1. **Rôle** de chaque acteur mal identifié ;
2. Manque de **communication institutionnelle** ;
3. Peu de communication sur le **devenir des déchets** (procédés de traitement) ;
4. Manque de communication sur le **geste de tri** et son intérêt ;
5. Peu ou pas de communication **partagée**.

➤ Réflexions et échanges

Le manque de communication partagée s'avère être un point essentiel. En effet, l'harmonisation de la communication semble nécessaire pour une meilleure compréhension de la gestion des déchets et particulièrement du dispositif REP. Avoir un schéma global de communication permettrait entre autre d'avoir une meilleure compréhension par les détenteurs. Elle doit être commune aux provinces et aux communes. Un **référentiel commun** doit notamment être partagé avec tous les acteurs de la filière et appliqué. Les logos des déchèteries représentent un bon point de départ. Elles constituent de plus un bon relais d'informations auprès du public et des professionnels.

Les actions de communication existantes ne permettent pas aux détenteurs de déchets REP de comprendre les rôles de chacun des acteurs de la filière. De plus, chacun des acteurs souhaitent communiquer un peu sur le dispositif, ce qui a tendance à perdre les détenteurs. Les messages envers le public doivent être **simplifiés**. De plus, la mise en place d'un guichet unique d'information pourrait s'avérer judicieux. L'éco-organisme Trecodec a pourtant souvent ce rôle.

L'ensemble des problématiques sont partagées et validées par l'ensemble des participants.

1.1.4 Actions / Feuille de route :

➤ Actions de communication proposées

L'objectif de cet exercice est de prendre en considération l'ensemble des actions proposées par les participants. Chacun présente ses propositions d'actions de communication, en détaillant la cible, le message, le porteur, les moyens et les délais dans la mesure du possible (les consignes données en atelier se situent en annexe de ce compte-rendu).

Les prérequis identifiés par les participants

La nécessaire coordination et concertation de l'ensemble des acteurs compte tenu des éléments suivants :

- 1 message mais plusieurs diffuseurs – tendance de chacun des acteurs à vouloir communiquer sur ses actions et sa valeur ajoutée ce qui nuit potentiellement à la clarté du message perçu
- Le besoin de référentiels communs pour uniformisation de codes (pictogrammes, couleurs, sémantique ...) et d'outils partagés
- L'impérieuse nécessité de simplifier et vulgariser les messages et de ne pas décrire les rôles de chacun
- Complémentarité des différents acteurs et des actions qu'ils engagent (communication et proximité liée aux évènementiels terrains).

Les diffuseurs identifiés

- Producteurs
- Distributeurs
- Chambres consulaires
- Communes, leurs syndicats et associations
- Acteurs associatifs
- Corporations, syndicats et regroupements d'employeurs

Quelques bonnes/nouvelles idées relevées

Pour les zones à vocation touristique :

- Insister sur les impacts visuels des déchets ;
- Communiquer auprès des tours opérateurs/agences ;
- Traduction en anglais.

Profiter de la mise en place de nouvelles filières pour communiquer auprès de cibles identifiées.

La communication est une affaire de spécialistes, faire porter les travaux de conception et coordination par une agence dédiée, si possible commune.

Utiliser des moyens ludiques et percutants (pièces de théâtre, jeux, films ...).

Une des actions phares ressortant de cet atelier est de poursuivre ces rencontres pour se doter d'outils partagés de communication. Les participants s'accordent sur la pertinence de créer un **espace d'échanges sur la communication entre tous les partenaires.**

Il est proposé d'organiser une réunion de travail avec l'ensemble des acteurs autour de la table.

Par cible, actions identifiées lors de l'atelier :

⇒ Les consommateurs – détenteurs

Objectifs	Messages	Porteurs	Moyens/médias	Modalités temporelles
Responsabiliser – rendre acteur	Risques et impacts/danger (environnement, santé, visuel...) Responsabilité de l'éco-consommateur (choix des distributeurs 'adhérents') – mieux choisir / éco participation Geste de tri – réflexe	Eco-organisme Provinces	Radio- télé Brochures Internet Label producteurs ? Utiliser les distributeurs/lieux de vente comme levier de diffusion ; ainsi que les lieux publics (communes, administrations...)	Spots trimestriels ou semestriels Permanent
Informier – faire agir	Dispositifs en place/produits – solutions opérationnels existantes – accessibilité et localisation	Eco-organisme Opérateurs - collecteurs	Radio – brochures Utiliser comme levier de diffusion : <ul style="list-style-type: none"> • Communes • Chefferies • Associations • distributeurs Présence sur les événements populaires (foires, marchés ...)	Permanent
Reconnaître et récompenser	Devenir des déchets Valorisation des gains et des initiatives – montrer l'exemple	Eco-organisme Provinces	Internet Audio-visuel	Campagne annuelle

⇒ La jeunesse – les scolaires

Objectifs	Messages	Porteurs	Moyens/médias	Modalités temporelles
Sensibiliser – développer une culture de tri	Risques et impacts/danger (environnement, santé, visuel...) Circuit déchet Gestes de tri – réflexe	Province CIE Eco-organisme Vice-Rectorat (mission EDD)	- Film pédagogiques simples - Actions en situation scolaire - jeux - Présence sur les événements populaires (salons étudiant...) - Interventions éco-organisme et opérateurs	<i>A définir</i>

⇒ Les producteurs

Objectifs	Messages	Porteurs	Moyens/médias	Modalités temporelles
Informer et responsabiliser	Droits et devoirs Règlementation – dispositifs – modalités d’acquittement – sanctions Geste de tri – reflexe	Provinces (Eco-organisme)	Informations et moyens ciblés Utiliser les acteurs professionnels (chambres consulaires, fédérations /syndicats d’employeurs/corporations ...) Soutenir /s’insérer dans les campagnes de pub des producteurs	Périodique
Reconnaître et valoriser	Adhésion – gains effectués	Eco-organisme	Informations et moyens ciblés Utiliser les acteurs professionnels (ch. consulaires, fédérations professionnelles, /syndicats d’employeurs...)	Campagne annuelle

⇒ Les communes

Objectifs	Messages	Porteurs	Moyens/médias	Modalités temporelles
Favoriser leur appui opérationnel	Dispositif complet et filières Guide opérationnel	Eco-organisme Opérateurs	Informations ciblées par commune Plaquette/brochure/fiches techniques Utiliser les EPCI comme levier	Annuel Nouvelle mandature

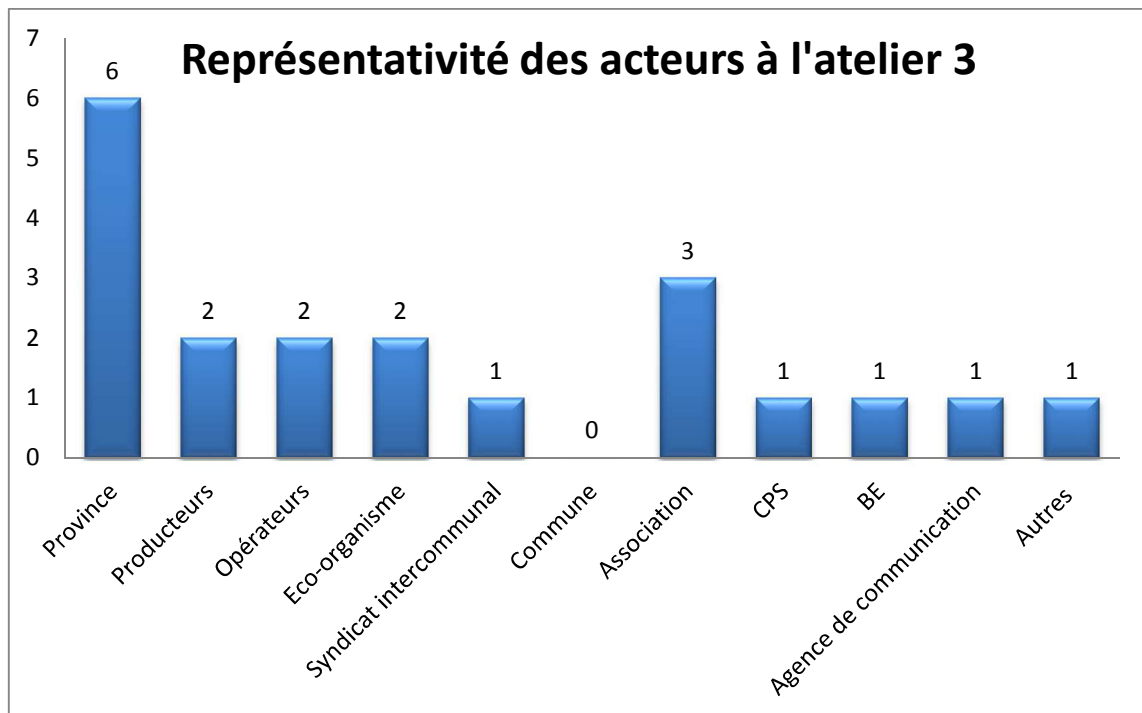
⇒ Les Chefferies

Objectifs	Messages	Porteurs	Moyens/médias	Modalités temporelles
Favoriser leur appui opérationnel	Risques et impacts/danger (environnement, santé, visuel...) Dispositif complet et filières Guide opérationnel	Eco-organisme Opérateurs	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>

1.1.5 Bilan quantitatif & qualitatif de l'atelier 3

➤ Quantitatif

- ✓ Le **nombre de participants** à cet atelier est de 20.



- ✓ **Durée de l'atelier** : 1h40.
- ✓ **Déroulé de l'atelier** :
 - Présentation du sujet par la Province Sud : 5 min
 - Partage des constats en séance : tour de table : 25 min
 - Exercice de propositions d'actions (méthode des post-it) : 25 min
 - Echange & débat : 45 min

➤ Qualitatif

- ✓ **Compréhension de l'atelier** : mauvaise compréhension de certains participants par rapport à l'intitulé de l'atelier et l'objectif présenté.
- ✓ **Représentativité des acteurs** : bonne représentativité des acteurs dans cet atelier.
- ✓ **Animation** : pas de restitution / manque de temps / prise de parole inappropriée au sujet.
- ✓ Un **sujet** technique qui est un sujet d'expert : peu approprié en travaux de groupe de cette nature. La proposition de créer un espace d'échange dédié, animé par un expert en communication, fait consensus au sein de l'assistance.

5 Bilan global des journées REP

En termes de fréquentation, les objectifs ont été largement atteints.

Des questionnaires de satisfaction ont été envoyés aux 116 participants de ces journées REP. Les objectifs étaient d'avoir un retour sur l'évènement, l'organisation, le format, la possibilité de reconduire ce type de journées techniques.

37 réponses ont été analysées soit 33% des participants, ce qui représente une très bonne participation à ce questionnaire, sachant qu'en moyenne lors de ce type d'évènement seuls 10 à 15 % des participants répondent au questionnaire de satisfaction.

La plupart des répondants au questionnaire sont satisfaits à très satisfaits (97%). La totalité des participants souhaitent que ce type d'évènement soit réédité régulièrement (tous les ans ou tous les deux ans).

Du fait de l'organisation des ateliers techniques et des conférences en simultanément, certains répondants ont fait part de leur déception de ne pas pouvoir assister à tout. Ce choix a été fait par la DENV pour éviter une frustration des participants qui n'auraient pas pu s'inscrire aux ateliers. En effet, les ateliers étant limités à 25 personnes, il paraissait intéressant de proposer en parallèle, des conférences plus globales, destinées à un public plus large, sans inscription. Cette frustration est toutefois un point positif qui démontre la curiosité des participants, la pertinence des sujets choisis et la nécessité d'organiser ce type d'évènement.

Synthèse des réussites et axes d'amélioration de cet évènement

	REUSSITES	AXES D'AMELIORATION
AVANT (préparation)	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du concept de l'évènement par le SGADD et l'exécutif 10 mois avant + budget accordé - COPIL impliquant toutes les parties prenantes des REP, ainsi que les autres provinces - Durée de la préparation parfaitement adapté (10 mois) - Association de tous les services supports et partenaires extérieurs en amont (tous prévenus avant fin février pour un évènement en août) - Sollicitation de l'ensemble des membres du bureau - Des intervenants variés et mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification de la chaîne d'échange avec la hiérarchie - Clarification des modalités de travail avec le service communication - Limitation des intermédiaires si possible - Finalement pas besoin de BE
PENDANT (déroulement)	<ul style="list-style-type: none"> - 116 participants pour un objectif fixé à 80 - Equipe du Bureau de la Gestion des Déchets (BGD) mobilisée + un stagiaire - Qualité des supports présentés et des intervenants - Visites de terrain réussies 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas besoin de BE si on dispose d'une personne qui dispose de bonnes capacités d'animation - Disposer d'une meilleure couverture médiatique (voir avec référent com DENV et service COM) - Attirer davantage les communes - S'assurer que les institutions partenaires (gouvernement, douanes) soient bien présentes
APRES (satisfaction, suites)	<ul style="list-style-type: none"> - Budget maîtrisé : 1 598 850 F CFP (assistance pour l'organisation, l'animation et le bilan de l'évènement et déjeuner du 5 août) contre x MF prévus - Questionnaire de satisfaction en ligne 1 semaine après 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser davantage les producteurs - Améliorer le respect des horaires et des temps de parole - Se reposer la question des ateliers et conférences en simultanément - Délocaliser les journées dans les communes par

	<ul style="list-style-type: none"> - Remerciements envoyés rapidement aux intervenants (1 semaine après l'évènement) - Supports des présentations envoyés rapidement aux participants (2 semaines après l'évènement) - 97% des répondants estiment que les journées ont répondu à leurs attentes ; - 84% ont été satisfaits de l'organisation ; - enfin, 100% souhaitent que ce type de rencontre soit réédité. - Favorise la cohésion de l'équipe BGD, fière de cet évènement et d'avoir pu mettre en valeur tout le travail accompli depuis 7 ans - Envoi des feuilles de route aux participants des ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> ex - Prévoir davantage de temps de parole pour les participants aux tables rondes et conférences
--	--	---

Les suites à donner à ces journées REP : concrétiser le plan d'actions

Le risque associé à ces journées REP est qu'il n'y ait pas suite, ou que certaines actions ne soient pas mises en œuvre notamment lorsque les porteurs désignés en ateliers n'étaient pas représentés (tels que le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, les Douanes).

Des réunions de travail doivent ainsi impérativement être menées à la suite de cet évènement. Ces réunions porteront sur les grands enjeux définis, et les actions associées. Pour les actions ayant des portages multiples, la province Sud se doit de poursuivre son rôle de coordinateur des échanges entre les partenaires.

En ce qui concerne la suite de l'atelier 3 et afin d'établir un plan de communication, la première étape sera de mener une réunion de travail avec l'ensemble des acteurs sur cette thématique, dans le but de créer un espace d'échanges entre tous les partenaires.

6 Annexes

6.1 Consignes des ateliers 1 et 2



Ateliers de concertation – Journées REP



Ateliers 1 & 2

Consignes

Post-it rose :

- Actions à mener
- Quel problème traite l'action proposée ? quel impact attendu ?
- Porteur(s) de l'action

Focaliser sur 3 actions maximum, donc prioritaires

Une seule action par post-it !

Post-it jaune :

Pour l'action décrite précédemment

- Quels moyens (existant O/N)
- Prérequis à la mise en œuvre ?
- Dans quels délais ? (date de fin – durée)

Règle :

- Une seule idée par post-it (une proposition d'action par post-it rose)
- Une écriture lisible (quelques mots par post-it, des phrases plutôt courtes plutôt que des mots clés)
- Recherchez des solutions, pas des coupables
- Faites des propositions constructives
- Temps de commentaire limité à 30 secondes par post-it

6.2 Consignes de l'atelier 3



Ateliers de concertation – Journées REP



Atelier 3

Consignes

Un travail de structuration du futur plan de communication partagé portant sur :

- Cibles (détenteurs, producteurs, opérateurs, distributeurs, communes,)
- Objectifs (informer, sensibiliser-faire connaître, responsabiliser, inciter à l'action, faire agir...)
- Messages : en lien avec l'objectif (dispositif, accès, intérêts, droits et devoirs, éco participation, gestes environnemental, devenir/valorisation...)
- Porteurs : acteurs légitimes à délivrer le message (Provinces, éco-organismes, producteurs, distributeurs, opérateurs...)
- Moyens/médias : vecteurs de diffusion du message
- Modalités temporelles : fréquence / durée / planning

6.3 Détail de l'atelier 1

1. Obtenir et recouper l'information provenant de plusieurs sources (privé-public)

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Identification / recensement des gisements et connaissance des flux	Trecodec	Solliciter les informations de la DITTT / assurances / etc.		Début 2016
	Trecodec	Construire sur la durée une base fiable		2016

2. Faire participer la population au recensement des VHU

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Identification / recensement des gisements et connaissance des flux	Communes / Syndicats intercommunaux / Associations / chefferies	Informier et sensibiliser aux risques sanitaires et environnementaux du stockage des VHU		
	Communes / Syndicats intercommunaux / Associations / chefferies	Aider au recensement		

3. Mobiliser les PPIC pour le recensement des VHU

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Identification / recensement des gisements et connaissance des flux	Provinces / Communes / Syndicats intercommunaux	Sensibiliser et former les équipes des PPIC et gardes champêtres		
	Provinces / Communes / Syndicats intercommunaux	Assister au recensement des VHU au recensement des VHU lors des visites de terrains		

4. Renforcer les actions intercommunales

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Difficulté des communes à mobiliser les moyens nécessaires	Communes / Syndicats intercommunaux / Provinces / FIGN	Développer les initiatives intercommunales		
	Communes / Syndicats intercommunaux / Provinces / FIGN	Mutualiser les moyens d'actions	Soutien financier des provinces	

5. Informer les communes sur le dispositif et les rôles de chacun

Cette action traite d'un sujet de communication. L'atelier 3 portant sur cette thématique développera l'action proposée.

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Difficulté des communes à mobiliser les moyens nécessaires	Trecodec / Syndicat intercommunaux	Informé et assister les communes sur l'enlèvement des VHU en renforçant leur implication	Plan de communication Implication possible des associations des Maires	

6. Réduire le nombre de véhicules par point de regroupement / stockage en province Sud

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Difficulté des communes à mobiliser les moyens nécessaires (techniques & financiers)	Province Sud	Modifier la réglementation actuelle (code de l'environnement de la province Sud)		

7. Mettre en place un contrôle technique bloquant

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Responsabilisation du propriétaire / détenteur	Gouvernement	Modifier la réglementation sur le contrôle technique (CT) la rendant plus contraignante (obligation de réparations)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien du Gouvernement (demande déjà formulée par la PS et refus du Gouvernement & Congrès) - Alléger la réglementation du CT métropolitain et s'orienter vers une réglementation du type Nouvelle-Zélande 	

8. Responsabiliser financièrement les propriétaires non conformes

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Responsabilisation du propriétaire / détenteur	Communes / collecteurs	Développer un dispositif d'enlèvement des VHU sur appel		
	Communes / collecteurs	Mettre en place une amende (forfaitaire) pour l'enlèvement du VHU		

9. Informer les propriétaires et détenteurs

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Responsabilisation du propriétaire / détenteur	Trecodec	Cibler l'information sur les droits et devoirs liés à la propriété et/ou détention du bien	Voir feuille de route de l'atelier communication	
	Trecodec	Informersur les procédures d'enlèvement des VHU	Voir feuille de route de l'atelier communication	

10. Récompenser les propriétaires vertueux

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Incitation des propriétaires /	Collectivités	Prime à la casse (proposition de loi)	Soutien de l'exécutif	

détenteurs à agir	Concessionnaires / casses	Développer des règles commerciales favorisant le retour		
-------------------	---------------------------	---	--	--

11. Utiliser le fonds TAP

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Financement de la filière VHU – Augmentation de la capacité de collecte et de traitement	Collectivités / comité TAP	Financer les opérations de traitement de stock historique via le fonds TAP	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du stock historique - Identification du gisement 	2016

12. Augmenter le montant de l'éco-participation

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Financement de la filière VHU – Augmentation de la capacité de collecte et de traitement	Trecodec / CAD / Producteurs	Recalculer le barème de l'éco-participation par type de véhicule acheté		
	Collectivités	Financements auprès de l'ensemble des bénéficiaires de la filière (concessionnaires, importateurs & distributeurs de carburants, réparateurs automobiles, etc.)		

6.4 Détail de l'atelier 2

1. Mettre en place un dispositif encadré d'échange d'informations avec la Direction des Douanes : (importateurs, produits, quantités)

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Identification / Recensement exhaustif des importateurs (connaissance de l'ensemble des importations de produits réglementés par la REP)	Provinces ayant un dispositif REP	Mobiliser les acteurs (GNC, Etat, Douanes)	Soutien des exécutifs provinciaux	Fin 2015
	Provinces	Elaborer une convention entre les collectivités et les douanes – Coopération pérenne (utilisation du logiciel DORADE)	- Soutien des exécutifs provinciaux - Mise à disposition des informations du logiciel DORADE des douanes	1 ^{er} semestre 2016

2. Conditionner l'entrée des marchandises et des équipements importés à la justification du respect de la réglementation REP par l'importateur

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Contraindre / Inciter les importateurs au respect de leurs obligations en tant que de producteurs REP	GNC / Provinces	Le GNC prend délibération relative à l'importation (délibération ad hoc ou modificative d'une délibération existante) Mettre en place un agrément préalable à l'importation (Autorisation Administrative d'Importation (A.A.I.))	Soutien du GNC	2017
	Provinces / Trecodec	Communiquer aux Douanes un état des entreprises en conformité (adhérentes au plan gestion de l'EO ou PG individuel)		
	Provinces / Trecodec	Contrôler / libérer les marchandises par les Douanes	Collaboration avec les Douanes	

3. Intégrer dans les critères d'attribution des AO de fourniture des collectivités publiques la preuve du respect de la réglementation REP

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Contraindre / Inciter les importateurs au respect de leurs obligations en tant que de producteurs REP	Provinces / Collectivités	Intégrer /modifier les critères de différenciation dans les AO	Echanger sur les critères à intégrer et sur la pondération de ces critères L'éco-organisme et ou la Province fourniront les informations de conformité (adhésion + éco-contribution)	
	Provinces / GNC	Modifier la délibération 136 sur les marchés publics	L'éco-organisme et ou la Province fourniront les informations de conformité (adhésion + éco-contribution)	

4. Autocontrôle par les acteurs d'une filière des membres adhérents

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Contraindre / Inciter les importateurs au respect de leurs obligations en tant que de producteurs REP	Trecodec	Mener des travaux interne par Trecodec entre adhérents par filière	Etablir la liste des adhérents par filière et la transmettre aux adhérents	Immédiat

5. Améliorer la visibilité par les consommateurs des producteurs REP en règle

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Différenciation positive des entreprises régulières et responsables vis-à-vis de la gestion des déchets REP	Trecodec	Communiquer sur la liste des adhérents (valoriser ceux qui jouent le jeu de la responsabilité REP)	Mettre à jour la liste des adhérents par filière et communiquer	
	Trecodec	Sensibiliser les consommateurs à l'usage préférentiel des adhérents	Trouver le meilleur moyen de communication	

6. Mettre en place des procédures d’instruction et des circuits d’information administratifs plus rapides et plus efficaces en interne et inter-institutions

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Lenteurs et difficultés de mise en œuvre des sanctions aux infractions à la réglementation REP	Province Sud	Renforcer les capacités de la collectivité à appliquer le dispositif réglementaire existant pour la mise en œuvre de procédures de sanction administrative spécifiques aux déchets	Soutien de l’exécutif	
	Province Sud	Compléter la convention PS / Parquet par des dispositions relatives aux sanctions de la réglementation des déchets	Soutien de l’exécutif Echanges préalables avec le Tribunal Ajout d’un paragraphe sur les problématiques déchets (convention existante)	2016

7. Etablir un cadre d’échange et transmission d’information sur les déclarations d’importation

Problématique traitée	Porteurs	Moyens	Prérequis	Délais
Réduire le temps et le coût des déclarations des producteurs à l’EO (raccourcir la chaîne d’intermédiaires, alléger et automatiser les procédures)	Trecodec	Récupérer auprès des transitaires les informations en leur possession nécessaires à la déclaration des producteurs à Trecodec	Rendez-vous préalable avec les transitaires Travail possible sur le poids moyen par équipement	Immédiat
	Trecodec	Mettre en place un code douanier permettant d’alléger les déclarations des importateurs adhérents et cibler les importateurs non conformes à la réglementation	Soutien GNC	